



REGLEMENT TRAIL DE L'AGENAIS 2019

Article 1 :

Le TRAIL DE L'AGENAIS est une course nature organisée par le SU AGEN TRIATHLON (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail :

su.agen.triathlon@gmail.com.

Article 2 :

Le TRAIL DE L'AGENAIS aura lieu le dimanche 20 janvier 2019 sur la commune de Bajamont 47480, il est composé de 3 courses :

- Course de 17,5 KM : départ à 9H30
- Course de 9,5 KM : départ 9H45
- Randonnée de 9 KM : départ 9H50

Le retrait des dossards se fera à la salle des fêtes de Bajamont jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course. Le départ sera donné à la salle des fêtes. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : conditions d'inscription

3-1 : catégorie d'âge

- Le 9,5 KM est ouvert à partir de la catégorie cadet (nés en 2002 et 2003)
- Le 17,5 KM est ouvert à partir de la catégorie junior (nés en 2000 et 2001)
- La randonnée 9KM est ouvert à tous !!!



3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le 9KM et la randonnée à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA et UFOLEP Athlétisme, FFTRI** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique course à pied en compétition, athlétisme en compétition ou sport en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- **Le Pass J'aime Courir** délivré par la FFA et complété par le médecin : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=842>

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre site internet : <https://suagentriathlon.com/>

Les inscriptions sur place, le jour de la course seront majorées de 3€.

4-1 : tarifs

- Le 17,5KM : 12€ en ligne. Le jour de la course +3€
- Le 9,5KM : 8€ en ligne. Le jour de la course +3€
- La randonnée 9KM : 5€ en ligne. Pas de majoration pour une inscription le jour de la course.

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne **sans en affranchir l'organisateur**, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 Remplacement ou changement de coureur sur une même course

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un

remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, et les moyens logistiques nécessaires (motos, quads,). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé pour les signaleurs.

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par le SU AGEN TRIATHLON.

Article 8 : Classement et récompenses

- Sur le 17,5KM : les 3 premiers du classement final homme, les 3 premières du classement final femmes et le 1^{er} de catégorie vétéran et junior.
- Sur le 9,5KM : les 3 premiers du classement final homme, les 3 premières du classement final femmes et le 1^{er} de catégorie vétéran, junior et cadet.
- Sur la randonnée pas de récompenses.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.